

Habitation

tre le nombre de logements coopératifs et non coopératifs avec surveillance des loyers, des réparations et des services.

Le ministre a également dit qu'il prescrirait une diminution des taux d'intérêt dans le cadre des programmes d'aide à l'acquisition d'une maison. Le seul point qui ne figure pas dans le bill relatif à la lutte contre l'inflation est la réglementation des taux d'intérêt. Une telle réglementation est vraiment nécessaire car les taux d'intérêt augmentent sans cesse dans tous les domaines et dans tout le Canada. C'est le genre de mesure qu'il faut prendre parce que les taux d'intérêt sont les principaux responsables de la hausse du coût du logement. Je ne souscris pas à l'idée de la création d'une Bourse fédérale d'hypothèques, car cela ne contribuerait pas à faire baisser les taux d'intérêt; elle ne ferait rien de plus que ce qu'a fait la SCHL par le passé. Par contre, je partage l'avis du ministre qui désire accorder des subventions aux municipalités pour l'épuration des eaux et la construction de conduites d'eau. Mais le succès de cette initiative dépendra des crédits affectés.

Enfin, le ministre nous a déclaré qu'il avait exhorté les ministres provinciaux du logement à réglementer les loyers conformément aux lignes directrices prévues aux termes du bill anti-inflation. Permettez-moi de dire que cela ne suffit pas à mon avis. Ce qu'il faut faire, c'est diminuer les loyers. Il faudrait créer des offices de surveillance des loyers. Il ne suffit pas de dire aux propriétaires qu'ils peuvent augmenter les loyers d'un certain pourcentage parce qu'on n'a aucune idée des nouveaux frais auxquels ils ont dû faire face. J'aurais cru que le ministre aurait adopté la suggestion du Nouveau parti démocratique de l'Ontario, qui consiste à ramener le taux d'intérêt au niveau qu'il atteignait en janvier de cette année et de n'autoriser, tout au plus, que 6 p. 100 de hausse. Les hausses de loyer plus élevées devraient être justifiées par les propriétaires devant la régie des loyers.

Il semble y avoir un manque de direction dans cette mesure. Les programmes vigoureux font défaut, ce qui aboutira à perpétuer la sérieuse crise du logement que nous connaissons aujourd'hui.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je félicite et je remercie d'abord l'honorable ministre d'avoir distribué des copies en français de sa déclaration. Nous avons reçu les nôtres quelques minutes avant qu'il fasse sa déclaration, et je l'en remercie.

Nous constatons, nous du Crédit social, beaucoup de bonne volonté de la part du ministre. Il y a sept raisons qui nous incitent à le dire. Le ministre, par sa déclaration, a l'intention d'abord de verser plus d'argent dans le domaine de l'habitation à prix modique. A mon avis, ce geste est méritoire de la part du gouvernement. Aussi, je remarque que le ministre, dans sa déclaration, dit que désormais il ne sera plus nécessaire d'avoir un enfant pour obtenir un remboursement relativement au taux d'intérêt. Le ministre donne également une chance aux municipalités au sujet des services se rattachant aux maisons à prix modique, surtout les maisons unifamiliales. Je crois que c'est un pas en avant, et de nouveau je félicite le ministre.

En ce qui regarde le taux d'intérêt et la formation d'une bourse fédérale d'hypothèques, le ministre dit que ce sera au plus tard pour le 1^{er} avril. Pour cela il faut attendre la loi. J'aimerais bien que celle-ci détermine un taux d'intérêt raisonnable, et surtout maximal, pour ce qui est de la maison à prix modique.

Dans un discours que j'ai prononcé l'an dernier, je demandais que la subvention soit plus forte relativement

au logement, afin de compenser pour les augmentations récentes du taux d'intérêt. Mais si ce taux d'intérêt, par la nouvelle loi, est prohibitif ou élevé, ou exagéré, ces \$1,200 ne donneront certainement pas les résultats escomptés.

J'aimerais de plus attirer l'attention du ministre sur le fait qu'à une conférence fédérale-provinciale des ministres du logement qui a eu lieu ce matin, il a encouragé les provinces à instaurer une régie des loyers.

Dans la province de Québec, il y a eu énormément de difficultés au sujet de la loi nationale sur l'habitation du Québec, la Société d'habitation du Québec, et son équivalent fédéral. J'encouragerais donc le ministre à rencontrer plus souvent ses homologues provinciaux, pour ce qui est de la province de Québec, afin que des résultats positifs soient obtenus.

Je termine en disant que nous attendons, nous du Crédit social surtout, que ce projet de loi soit présenté par le ministre et surtout que les efforts nécessaires soient faits afin que le taux d'intérêt soit inscrit dans la loi selon certaines normes se rapportant à la qualité, et au prix du logement.

● (1520)

[Traduction]

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre s'il accepterait d'indiquer approximativement à la Chambre le coût total du programme par année financière complète. En particulier, pourrait-il dire simplement quel pourcentage de ce montant sera consacré en 1976-1977 à la construction de nouveaux logements, indépendamment des crédits engagés lors de la présentation du budget, le 23 juin?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, je pense que le député n'a pas saisi la portée générale du programme. Il s'agit, en fait, d'un important supplément de fonds. Le budget en capital de 1976 n'a pas encore été établi. Ce que les députés n'ont pas compris, c'est que le gouvernement a enjoint aux sociétés de prêt, de prêter davantage pour la construction domiciliaire et à des taux abordables. Il s'agira de prêts massifs qui infuseront quelque 750 millions de dollars dans la construction de logements à prix modiques, mais de bonne qualité.

Naturellement, le gouvernement fédéral devra faire d'autres dépenses importantes. Je ne puis pas donner les chiffres exacts, parce que le budget en capital n'a pas encore été approuvé, mais cette mesure libérera des millions de dollars—somme bien supérieure à celle de l'année dernière—qui serviront à financer et à étendre les programmes de construction de logements sociaux, de logements à but non lucratif, de projets coopératifs d'habitations, de logements pour personnes âgées, de logements pour les autochtones, ainsi que d'autres programmes destinés à de nombreux autres secteurs qui exigent des efforts spéciaux.

Mlle MacDonald: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre voudrait-il nous dire plus en détail comment il s'y prendra pour que ce programme de financement des hypothèques favorise la construction de nouveaux logements à prix modiques. Deuxièmement, peut-il nous dire quelles assurances il a que 8 millions de dollars seront effectivement disponibles l'année prochaine pour la construction de nouvelles habitations? Peut-il nous assurer dès maintenant que les institutions financières ont pris de tels engagements envers lui?

M. Danson: Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord rectifier la déclaration que le député a faite tantôt au sujet du